

DECISION MUNICIPALE N°2023_55

OBJET : DRH / FORMATION – CONVENTION DE PRESTATION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE FORMATION « ÉLU REPRÉSENTANT DU PERSONNEL » DU 20 AU 21 AVRIL 2023, A INTERVENIR AVEC LE CENTRE DE FORMATION « LA FORMATION SYNDICALE CGT »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU les articles 27 et 30 du Décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016,

VU la Loi n°2007-209 en date du 19 février 2007 relative à la formation dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2021-571 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales,

VU le Budget Communal,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de former quatre agents représentants du personnel dans le cadre de leur mandat suite aux élections du 8 décembre 2022 ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Signer une convention de formation avec le centre de formation « La formation syndicale CGT » sise 263 rue de Paris 93100 MONTREUIL.

Préciser que la réalisation de la formation sur site est déléguée à la Coordination Syndicale Départementale CGT du Val d'Oise, représentée par Madame Laurence BERNARD, en sa qualité de formatrice.

Article 2 :

Préciser que la formation des 4 agents, représentants du personnel élus CGT se déroulera du 20 au 21 avril 2023.

Article 3 :

S'acquitter du montant de la prestation établi à **3 328 € T.T.C.** (Trois mille trois cent vingt-huit euros Toutes Taxes Comprises) et le **verser** par mandat administratif à l'issue de la prestation, sur présentation via le Portail Chorus Pro d'une facture et d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Article 4 :

Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6184 du Budget Communal.

Article 5 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l'**inscrire** aux registres des décisions.

Fait à PIERRELAYE, le 19/04/2023

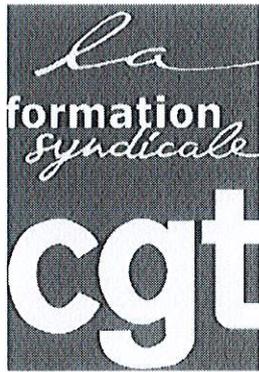
Le Maire,



Michel VALLADE



Transmis en Préfecture le : 27/04/2023
Publié(e) le : 27/04/2023
Exécutoire le : 27/04/2023



263, rue de Paris
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 82 01
Fax : 01 48 18 84 56
Courriel : form-synd@cgt.fr
Site : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr>

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Article L.6353-1 du Code du travail)

Entre les soussignés :

1) La Coordination Syndicale Départementale CGT du Val d'Oise
2) *...Mairie de Pierrelaye.* (Désignation de l'entreprise) représentée par *Michel Vallade*... est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la Sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

Article 1^{er} : Objet de la convention

La CGT organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage : F3SCT
- Objectifs : Les stagiaires sauront utiliser les principaux outils d'intervention nécessaires à assumer les tâches d'un mandaté CGT à la F3SCT
- Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail): action de formation
- Dates : Du 20/04/2023 au 21/04/2023
- Durée : 2 jours
- Lieu : Cergy, maison des syndicats

Article 2 : Effectif formé

La CGT accueillera les personnes suivantes (*noms et fonctions*) :

- Cossiaux Laurent, élu titulaire CST
- Fatras Manuella, élue titulaire CST
- Bailer Sindy, élue suppléante CST
- Mejia Francly, élue suppléante CST

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation : coût unitaire H.T. 797,04 euros x 4 stagiaire(s) = 3188,16 € HT.

Frais de restauration : coût unitaire H.T. 17,50 euros x 2 jours x 4 stagiaires = 140 € H.T.

TOTAL GENERAL de : 3328,16 € H.T

Article 4 : Modalités de règlement

Le paiement sera dû à réception de la facture.

Fait en double exemplaire, à Cergy, le, 31/03/2023

Pour l'entreprise

**Le Maire,
M. VALLADE**



Pour l'organisme

A Cergy le 31/03/2023.

BERNARD Laurence, formatrice CGT